

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00379

Numéro SIREN : 487 422 727

Nom ou dénomination : DRANSEB

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2019 sous le numéro de dépôt 1472

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX

3 place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00 10h-12h 14h-16h
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AGORAJURIS

1 rue Max Barel - "La Brégère"
BOULAZAC
24750 TRELISSAC

V/REF :

N/REF : 2005 B 379 / 2019-B-1472

Le greffier du tribunal de commerce de Périgueux certifie qu'il a reçu le 31/05/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

DRANSEB
Société par actions simplifiée
Zae de Labaurie
le Jacquier
24800 Eyzerac

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-1472 le 13/06/2019

R.C.S. PERIGUEUX 487 422 727 (2005 B 379)

Fait à PERIGUEUX le 13/06/2019,

LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise : DRANSEB SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise ZAE DE LABAURIE		24800 EYZERAC	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 48742272700023		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31/12/2018	
		N-1 31/12/2017	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

BILAN APPROUVE PAR ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27.05.2019
CERTIFIÉ VÉRITABLE
LE PRÉSIDENT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : DRANSEB SASNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100...000.....)	DA	100 000		100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 088 104		1 063 863
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	21 764		24 241
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 219 868		1 198 104
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	21		15
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	895 918		824 842
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 638		4 828
	Dettes fiscales et sociales	DY	36 734		47 582
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	937 311		877 268	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 157 179		2 075 372	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	937 311		877 268	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : DRANSEB SAS

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue biens*	FD		FE		FF				
		services*	FG	228 000	FH		FI	228 000	228 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	228 000	FK		FL	228 000	228 000		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 968	3 710		
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	230 968	231 711	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	4 815	5 551	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 519	6 287	
	Salaires et traitements*						FY	137 511	135 705	
	Charges sociales (10)						FZ	61 345	59 926	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*				GA			
			{ - dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	15	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	209 205	207 469	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	21 764	24 241	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR			
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	21 764	24 241		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : DRANSEB SAS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	230 968 231 711
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	209 205 207 469
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	21 764 24 241
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	
			- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	2 968 3 710
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 157 178.80 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 228 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 21 763.75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société Dranseb fait l'objet d'une convention d'intégration fiscale avec la société Raptic.

Informations relatives au CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations sur lesquelles il est basé.

Il donne lieu à une comptabilisation en diminution des charges sociales et, en contrepartie, à une créance sur l'Etat ou à une diminution de l'impôt sur les bénéfices à payer.

Le CICE comptabilisé à la clôture de l'exercice est de 2 326€.

Le CICE a permis à l'entreprise d'améliorer sa compétitivité en lui permettant d'accroître son fonds de roulement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 850 000		
TOTAL	1 850 000		
TOTAL GENERAL	1 850 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 850 000	1 850 000
TOTAL			1 850 000	1 850 000
TOTAL GENERAL			1 850 000	1 850 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	36 238	36 238	
Taxe sur la valeur ajoutée	736	736	
TOTAL	36 974	36 974	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 1	2 1		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 638	4 638		
Personnel et comptes rattachés	5 644	5 644		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 667	17 667		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 741	11 741		
Autres impôts taxes et assimilés	1 682	1 682		
Groupe et associés	895 918	895 918		
TOTAL	937 311	937 311		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000	10 000			10 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	32 364
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		32 364

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation 2% (inflation comprise)

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		32 364	

« DRANSEB »

**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 100.000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : ZAE de Labaurie – « Le Jacquier »
24800 EYZERAC**

487 422 727 R.C.S. PÉRIGUEUX

**AFFECTATION DU RÉSULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Votre Président propose d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit un bénéfice net comptable de 21.763,75 €, en totalité au compte « Réserves Statutaires ou Contractuelles ».

Conformément à la Loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 25 Mai 2018**

QUATRIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

La collectivité des associés approuve l'affectation du résultat proposée par le Président et décide en conséquence d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 21.763,75 €, en totalité au compte « Réserves Statutaires ou Contractuelles ».

Conformément à la Loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT

Monsieur Jean-Luc BESNARD



***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***
Exercice 2018

Cré@vallée Nord - 371 boulevard des Saveurs
CS 30001 - 24059 PERIGUEUX CEDEX
Tél. : 05.53.08.88.88 - Fax : 05.53.04.15.89
E-mail : hoche@hoche.com

6, Rue René Martrenchar - 33150 CENON
Tél. : 05.57.54.33.70 - Fax : 05.57.54.33.71
E-mail : cenon@hoche.com

2, allée Alan Turing - 63170 AUBIERE
Tél. : 04.73.92.54.47 - Fax : 04.73.91.23.26
E-mail : clermont@hoche.com

40, Rue Lauriston
75116 PARIS
E-mail : hoche@hoche.com

SAS au capital de 30.000 €
489 993 360 RCS PERIGUEUX
Site : www.hoche.com

Ce rapport contient 12 pages

DRANSEB
Exercice clos le 31 Décembre 2018

DRANSEB

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : ZAE de Labaurie, « Le Jacquier », 24800 EYZERAC

RCS PERIGUEUX 487 422 727

Madame et Messieurs les Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DRANSEB, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes» relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

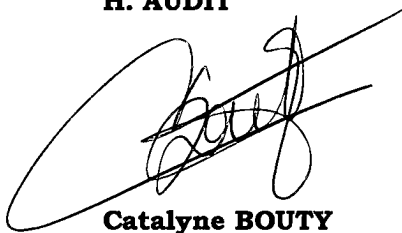
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERIGUEUX,
Le 10 Mai 2019

Le Commissaire aux comptes
H. AUDIT



Catalyne BOUTY
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 850 000		1 850 000	1 850 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 850 000		1 850 000	1 850 000		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				22 800	22 800-	100.00-
	Autres créances	36 974		36 974	9 541	27 433	287.54
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	270 205		270 205	193 031	77 174	39.98
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	307 179		307 179	225 372	81 807	36.30
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 157 179		2 157 179	2 075 372	81 807	3.94

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1 31/12/2017	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000		100 000			
	Réserves						
	Réserve légale	10 000		10 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 088 104		1 063 863		24 241	2.28
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	21 764		24 241		2 478-	10.22-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	1 219 868		1 198 104		21 764	1.82
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	21		15		6	40.00
	Emprunts et dettes financières diverses	895 918		824 842		71 076	8.62
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 638		4 828		190-	3.94-
	Dettes fiscales et sociales	36 734		47 582		10 849-	22.80-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	937 311		877 268		60 043	6.84
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 157 179		2 075 372		81 807	3.94

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

937 311

877 268

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	228 000		228 000	228 000			
Chiffre d'affaires NET	228 000		228 000	228 000			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 968	3 710		742-	20.00-
Autres produits			0	1		0-	45.71-
Total des Produits d'exploitation (I)			230 968	231 711		742-	0.32-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 815	5 551		736-	13.26-
Impôts, taxes et versements assimilés			5 519	6 287		769-	12.22-
Salaires et traitements			137 511	135 705		1 806	1.33
Charges sociales			61 345	59 926		1 419	2.37
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			15	1		14	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			209 205	207 469		1 735	0.84
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			21 764	24 241		2 478-	10.22-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

Documents visés par le
Commissaire aux comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	21 764		24 241		2 478-	10. 22-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	230 968		231 711		742-	0. 32-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	209 205		207 469		1 735	0. 84
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	21 764		24 241		2 478-	10. 22-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Documents visés par le
Commissaire aux comptes
GROUPE LA BREGERE

DRANSEB SAS
ZAE DE LABAURIE

24800 EYZERAC

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

GROUPE LA BREGERE

1 Rue Max Barel

24750 BOULAZAC

05 53 53 60 27

Documents visés par le
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 157 178.80 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 228 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 21 763.75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société Dranseb fait l'objet d'une convention d'intégration fiscale avec la société Rapic.

Informations relatives au CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations sur lesquelles il est basé.

Il donne lieu à une comptabilisation en diminution des charges sociales et, en contrepartie, à une créance sur l'Etat ou à une diminution de l'impôt sur les bénéfices à payer.

Le CICE comptabilisé à la clôture de l'exercice est de 2 326€.

Le CICE a permis à l'entreprise d'améliorer sa compétitivité en lui permettant d'accroître son fonds de roulement.

Documents visés par le
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 850 000		
TOTAL	1 850 000		
TOTAL GENERAL	1 850 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 850 000	1 850 000
TOTAL			1 850 000	1 850 000
TOTAL GENERAL			1 850 000	1 850 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	36 238	36 238	
Taxe sur la valeur ajoutée	736	736	
TOTAL	36 974	36 974	

Documents visés par le
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 1	2 1		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 638	4 638		
Personnel et comptes rattachés	5 644	5 644		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 667	17 667		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 741	11 741		
Autres impôts taxes et assimilés	1 682	1 682		
Groupe et associés	895 918	895 918		
TOTAL	937 311	937 311		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10. 0000	10 000			10 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		32 364

Documents visés par le
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation 2% (inflation comprise)

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		32 364	

Documents visés par le
Commissaire aux comptes

Agorajuris

SOCIÉTÉ D'AVOCATS
INSCRITS AU BARREAU DE PERIGUEUX

Marie-Laurence BRUS

Avocat associé spécialiste en Droit des Sociétés
Ancien Bâtonnier de l'Ordre
IAE et DESS
Qualification Fusions et Acquisitions

Jacques LEFAURE

Avocat associé spécialiste en Droit Social

Didier MARSOLLIER

Avocat associé spécialiste en Droit Fiscal
IAE et DJCE

Guillaume POMIER

Avocat associé
DJCE

Sophie SOULIER

Avocat associé

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE PÉRIGUEUX**

3 Place Yves Guéna

24009 PÉRIGUEUX CEDEX

Boulazac, le



DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS

(À jour Loi du 22 mars 2012 et de la Loi d'habilitation n° 2014-1 du 2 janvier 2014)

Greffé de : **PERIGUEUX**

Société : **SAS « DRANSEB »**

Exercice clos le : 31 décembre 2018

Pièces déposées :

- ☒ Comptes annuels,
- ☒ Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- ☐ Comptes consolidés,
- ☐ Rapport sur la gestion du groupe,
- ☐ Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés,
- ☐ Rapport du conseil de surveillance,
- ☒ Proposition d'affectation du résultat et résolution votée.
- ☐ Dispense de publication des comptes (article L.232-25 du Code de Commerce)

Frais :

- ☐ Chèque de 45,48 €,
- ☒ Sur le compte du Cabinet Agorajuris.

Maître Sophie SOULIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sophie Soulier'.

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au Capital de 50.000 €
Siège social : 1 rue Max Barel « La Brégère » CS 20110 BOULAZAC - 24759 TRELISSAC Cedex
Tél. 05 53 53 60 27 - Fax : 05 53 09 46 01 - E-mail : avocats@agorajuris.com

Bureau Secondaire : 29, avenue Marceau Feyry - 24100 BERGERAC - Tél. 05 53 57 29 84 - Fax : 05 53 61 29 99 - E-mail : avocats2@agorajuris.com
775 566 599 R.C.S. PERIGUEUX